Études d'estimation des volumes prélevables globaux

Les Ateliers du Territoire

L'EAU POTABLE ET URBANISME

MONTROND LES BAINS - 17 Novembre 2011

Florence EVRA-ASPORD

Chef de Service Territoire
Saône-Rhône

agence de l'eau
rhône méditerranée & corse
établissement public du ministère chargé du développement durable

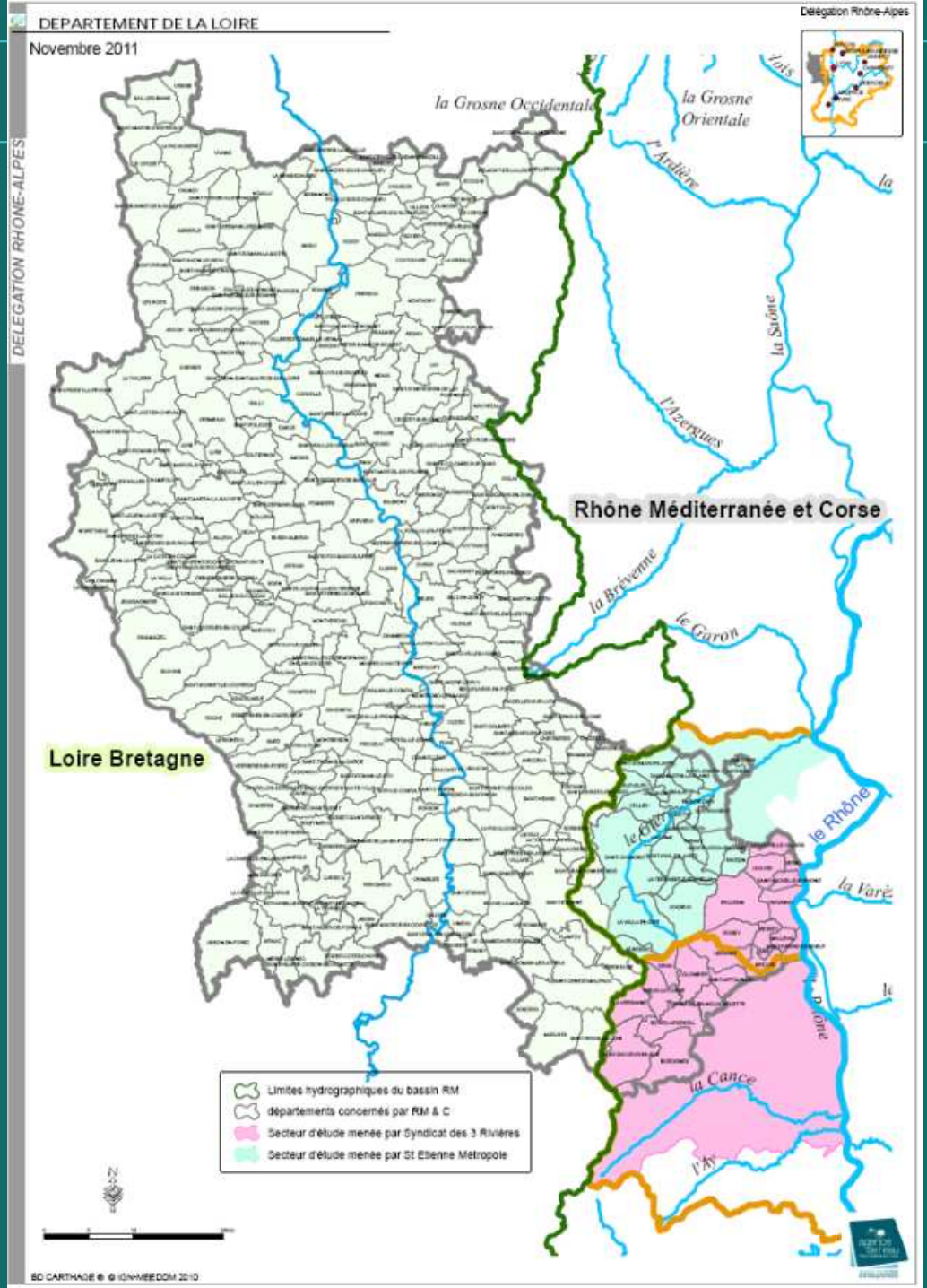
DEPARTEMENT DE LA LOIRE
Novembre 2011
Délégation Rhône-Alpes
DELEGATION RHONE-ALPES
la Grosne Occidentale
la Grosne Orientale
l'Ardière
la Saône
l'Azergues
Rhône Méditerranée et Corse
la Brévenne
le Garon
Loire Bretagne
le Rhône
la Cance
Limites hydrographiques du bassin RM
départements concernés par RM & C
Secteur d'étude menée par Syndicat des 3 Rivières
Secteur d'étude menée par St Etienne Métropole
BD CARTHAGE © © IGN-MEEDDM 2010

- Que sont ces études : objectifs généraux et territoires visés
- Contenu et organisation
- Mise en œuvre et accompagnement par l’Etat et l’Agence de l’eau

Objectif général

~~Gestion de crise chronique~~

Retour à l'équilibre

- Les arrêtés sécheresse : des outils de crise
- En moyenne : 20 départements en restriction chaque année en France
- 60 départements les années les plus sèches : 2003, 2005

- Retour à l'équilibre entre l'offre et la demande en eau

- Objectif du Plan de gestion de la rareté de l'eau (2005)
- Loi sur l'eau 2006 : gestion collective de l'irrigation
- Circulaire du MEEDDAT du 30 juin 2008
- Une orientation fondamentale du SDAGE

SDAGE Rhône-Méditerranée

- Orientation fondamentale n° 7
  - Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'Avenir.

- 3 Dispositions :
  - Mieux connaître l'état de la ressource,
  - Mettre en œuvre les actions de résorption des déséquilibres qui s'opposent à l'attente du bon état,
  - Prévenir pour assurer une gestion durable de la ressource.

Le SDAGE Rhône-Méditerranée : OF n°7

- Objectifs visés (à l'horizon 2015)
  - Atteindre le bon état quantitatif dans les secteurs ou sous-bassins en déséquilibre quantitatif pour lesquels des connaissances suffisantes sont acquises et les acteurs organisés.
  - Disposer des connaissances et faire émerger des instances de gestion pérennes sur les autres secteurs dégradés (objectif bon état quantitatif pour le SDAGE 2016-2021).
  - Respecter l'objectif de non dégradation des ressources actuellement en équilibre.

Zones en déficit quantitatif identifiées par le SDAGE

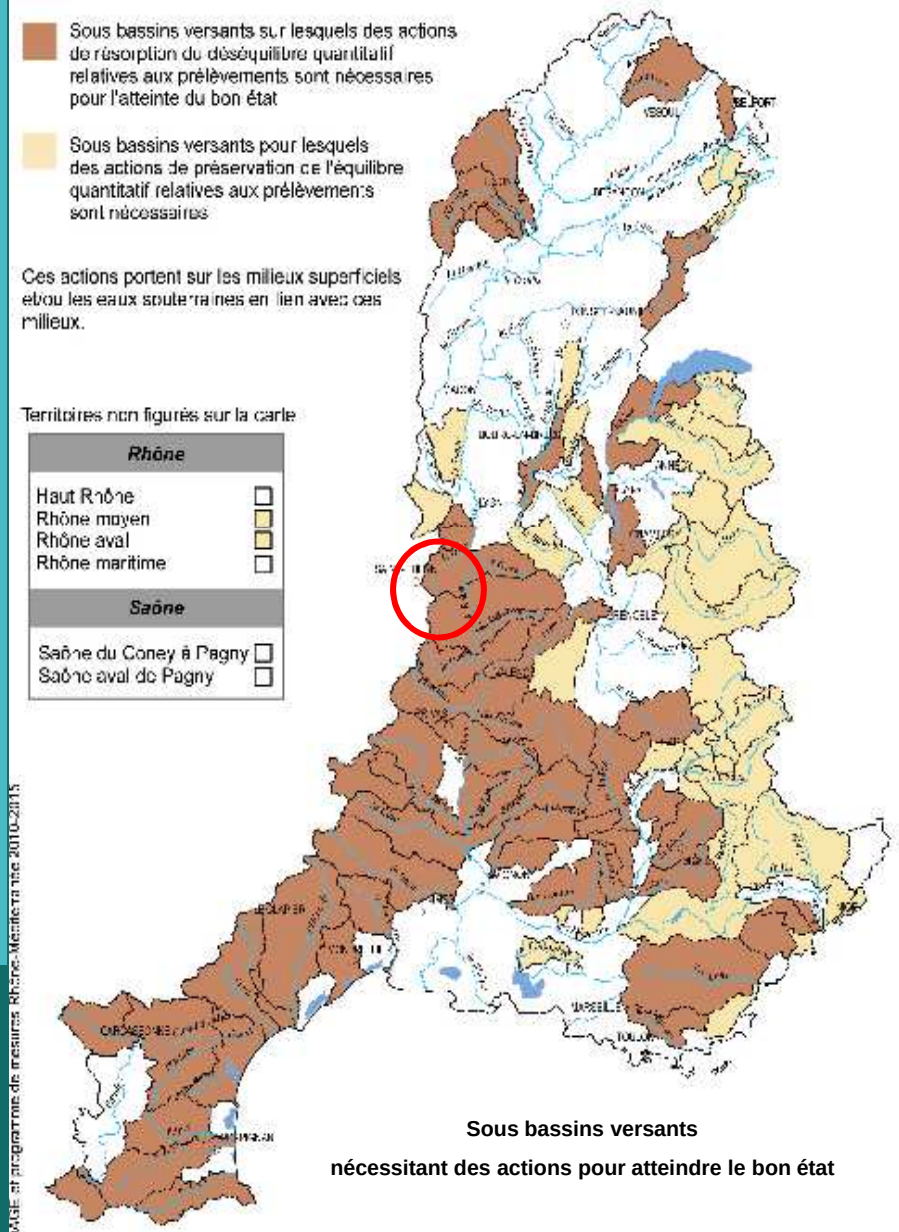

Sous bassins versants

nécessitant des actions pour atteindre le bon état

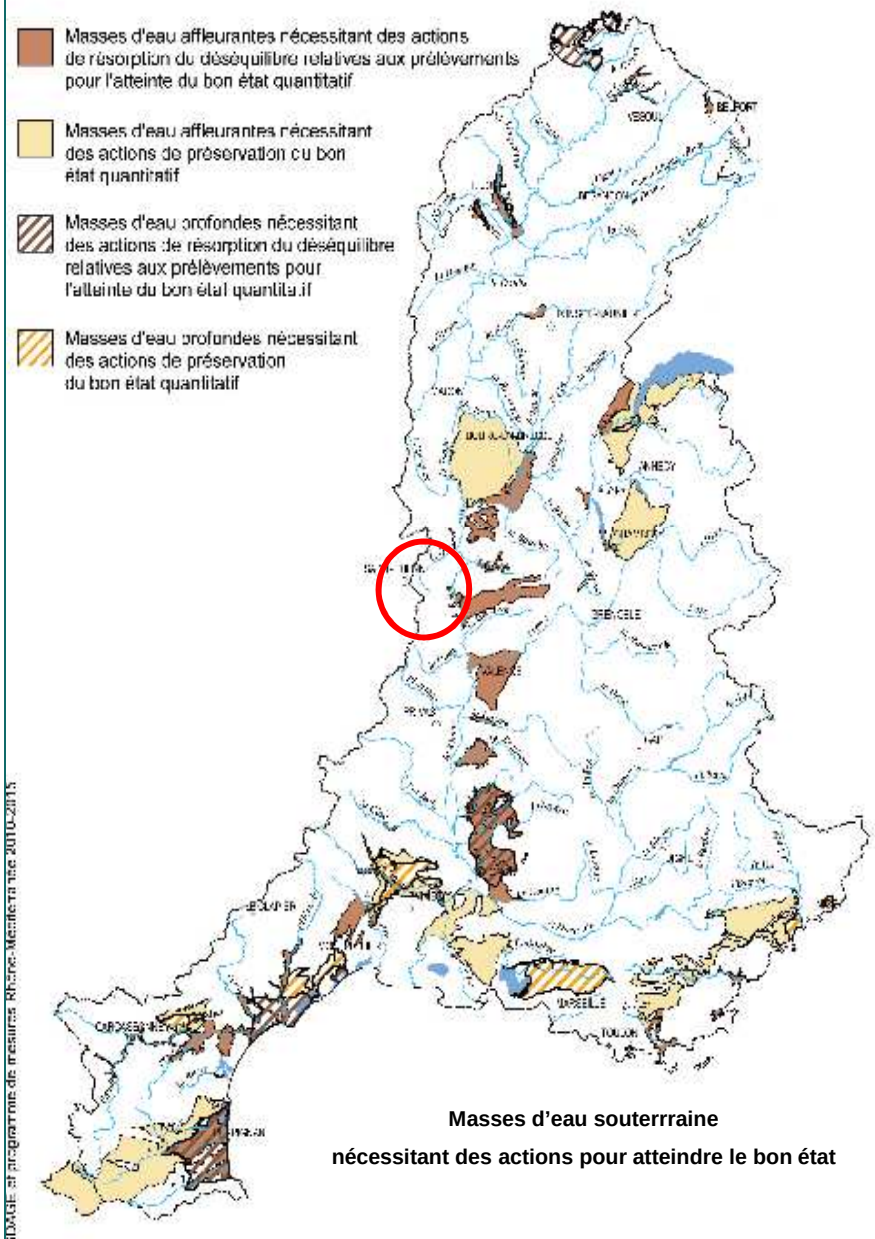

Masses d'eau souterrraine

nécessitant des actions pour atteindre le bon état

SDAGE et programme de mesures Rhône-Méditerranée 2010-2015

Objectif général

> Limiter l'usage des arrêtés de restriction en :

- réalisant une adéquation entre ressource et usages
- révisant, à terme, les autorisations de prélèvement (31/12/2014)

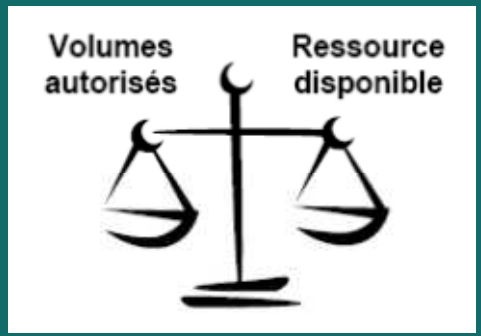

> Acquérir une visibilité et avoir un interlocuteur unique pour l'usage irrigation

- en constituant un Organisme Unique pour la gestion collective de l'irrigation

Zones en déficit quantitatif identifiées par le SDAGE

En Rhône-Alpes…

28 études volumes prélevables à réaliser en Rhône-Alpes

- Le GIER : Porteur St Etienne-Métropole
  Contexte → contrat de rivière
  Etude en cours de finalisation
- La CANCE : Porteur le Syndicat des 3 Rivières
  Contexte → contrat de rivière
  Démarrage de l'étude

Zones en déficit quantitatif identifiées par le SDAGE

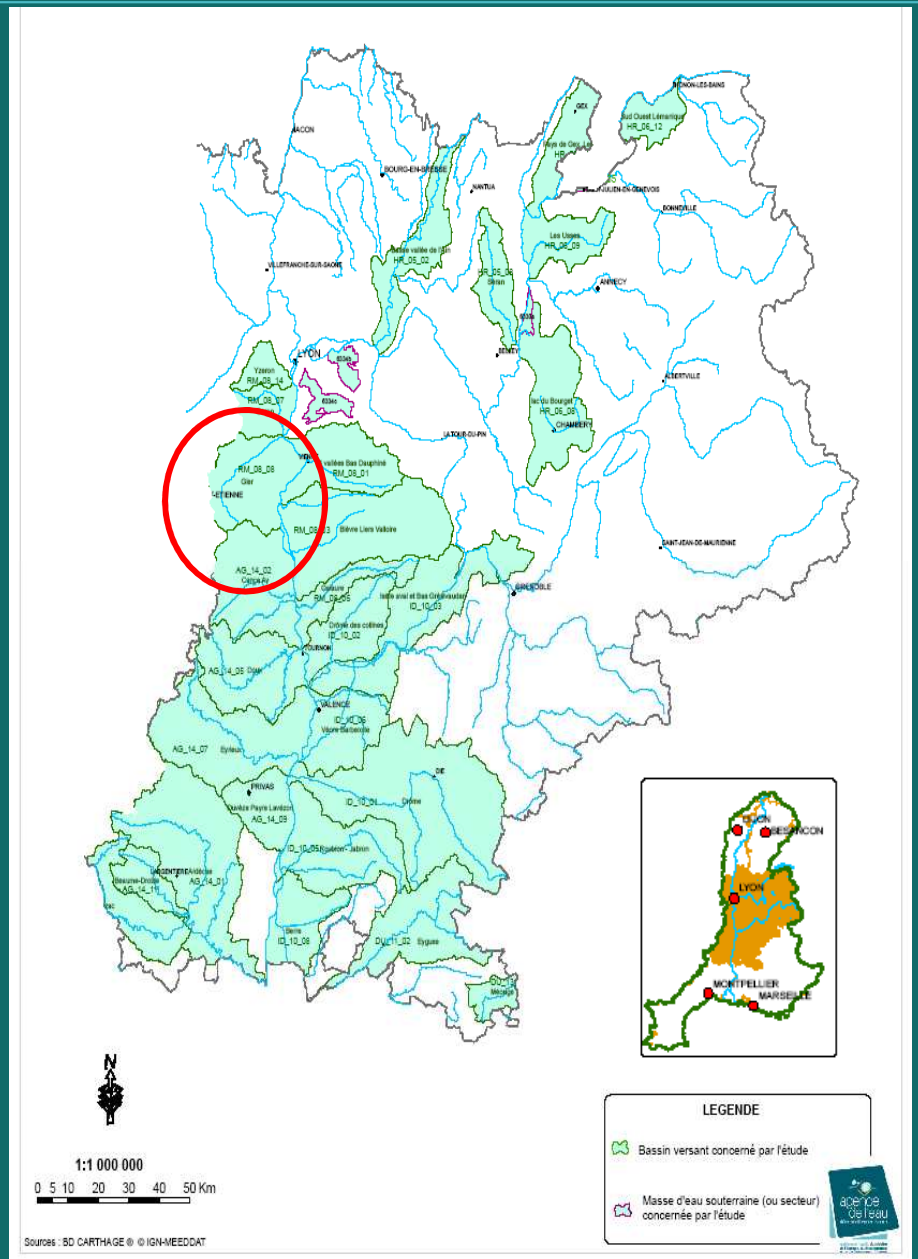

Contenu des études

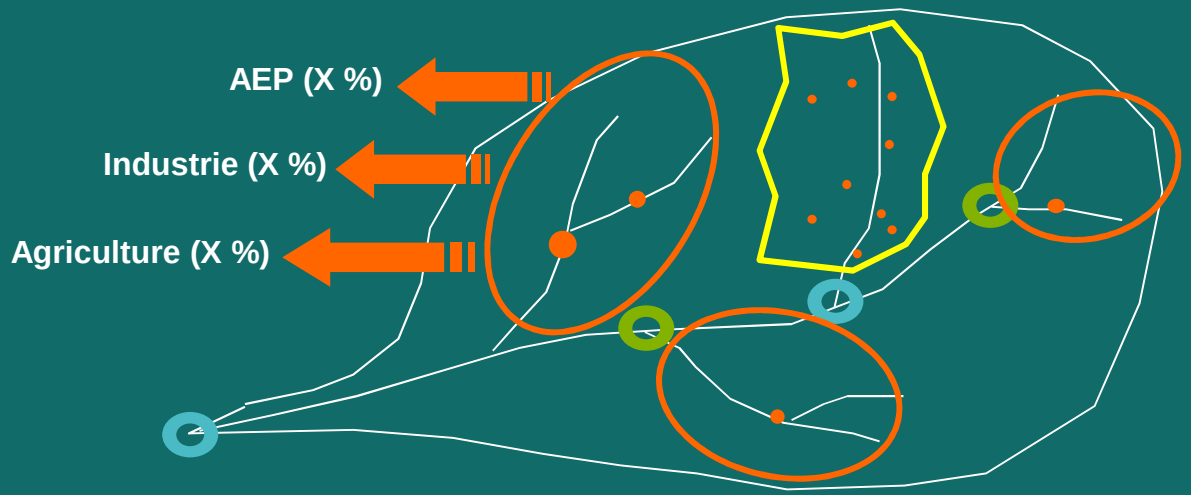

1- Caractérisation des sous-bassins et aquifères

2- Bilan des prélèvements existants, analyse de l'évolution

3- Impact des prélèvements et quantification des ressources existantes

4- Objectifs quantitatifs

(Débits et niveaux de nappes satisfaisant le bon état des milieux, valeurs à intégrer dans le SDAGE)

5- Détermination des volumes prélevables

6- Proposition de répartition des volumes entre les usages et proposition de périmètre d'organisme unique

Organisation de la Maîtrise d'ouvrage des études

Portage en cours par structure de gestion
> Analyse des besoins complémentaires ou adaptation cahier des charges

Présence d'un SAGE en projet ou approuvé
> Instance privilégiée de concertation et de suivi
> Portage à faire émerger par structure de gestion

Présence d'un Contrat de Rivière en projet ou approuvé
> Portage à faire émerger par structure de gestion

Absence de structure locale de gestion
> Portage Agence de l'Eau

Déroulement et accompagnement des études

- Durée des études : 2 ans maximum

- Constitution d'un Comité de Pilotage associant l'ensemble des usagers pour assurer la concertation

- Appui technique de l'Agence de l'Eau et des services de l'Etat : fourniture d'un cahier des charges type et accompagnement tout au long de l'étude

- Soutien financier de l'Agence de l'Eau à hauteur de 80 % TTC

Echéances

- **Fin 2009 – début 2011 : lancement de l'ensemble des études**

Intégration des résultats des études volumes prélevables (prochain SDAGE 2015)

- **Fin 2014 : révision des autorisations de prélèvements Service de l'Etat**